

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01602

Numéro SIREN : 878 674 522

Nom ou dénomination : KD INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2020 sous le numéro de dépôt 4641

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/4641

Type d'acte : Rapport du commissaire aux apports

Déposant :

Nom/dénomination : KD INVEST

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 878 674 522

N° gestion : 2019 B 01602



497

KD INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : Zone Artisanale de la Prairie
73420 VOGLANS

Apport en nature
des titres de la société XD INVEST
détenus en pleine propriété par M. Kevin DEHEUNYNCK
à la société KD INVEST

Rapport du commissaire aux apports
sur la valeur de l'apport

**SOCIETE FIDUCIAIRE JULIEN
PERRIER**

51, rue de la Mésange
34090 MONTPELLIER

Société de commissaires aux comptes
Inscrite auprès de la Compagnie
Régionale des Commissaires aux
Comptes de Montpellier

SAS au capital de 1 000 €
RCS 848 345 179

Mesdames, messieurs,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la société KD INVEST en date du 15 avril 2020, concernant l'apport en nature devant être effectué par M. Kevin DEHEUNYNCK, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L.223-9 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport de titres, dont la signature par les personnes physiques apporteurs concernées est fixée au 15 mai 2020. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte général de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par M. Kevin DEHEUNYNCK s'inscrit dans la volonté de ce dernier d'assurer au mieux la gestion et l'administration de ses participations dans son propre véhicule d'investissement.

1.2 Présentation des sociétés et des parties en présence

1.2.1 Personnes physiques apporteurs

La société KD INVEST va faire l'objet d'un apport de titres de la société XD INVEST actuellement détenus par Monsieur Kevin DEHEUNYNCK demeurant 315, rue de la Grande Chartreuse à Saint Alban Leysse (73230).

1.2.2 KD INVEST, société bénéficiaire

KD INVEST est une société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros ayant son siège social Zone Artisanale de la Prairie – 73420 Voglans.

KD INVEST a une activité de holding.

1.2.3 XD INVEST, société dont les titres sont apportés

XD INVEST est une société par actions simplifiée au capital de 993 120 euros divisés en 99 312 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et intégralement libérées. Le capital social de XD INVEST est détenu par :

	USUFRUIT	NUE-PROPRIETE	PLEINE PROPRIETE
<i>Madame Elodie BOUCHET</i>		12 165	12 166
<i>Monsieur Kevin DEHEUNYNCK</i>		12 165	12 166
<i>Monsieur Xavier DEHEUNYNCK</i>	24 330		50 650
<i>Total des actions composant le capital social :</i>	24 330	24 330	74 982

Soit un total de 99 312 actions.

Le siège social de XD INVEST est situé ZA de la Prairie – 73420 Voglans.

Aux termes de l'article 4 de ses statuts, XD INVEST a pour objet en France et dans tous pays :

- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés civiles, commerciales, industrielles et financières,
- L'acquisition de valeurs mobilières de toute nature,
- La gestion de ces participations et de ces valeurs mobilières,
- Le placement des disponibilités de la société,
- La création, le développement, la distribution de tout logiciel destiné aux activités d'affichage publicitaire,
- La formation, la maintenance, relatives audits logiciels,
- Toutes opérations d'études, d'analyses, de prestations de services : administratives, techniques, financières, comptables, informatiques, de conseil, etc.,
- La propriété, la jouissance par acquisition, prise en location, bail à construction, crédit-bail immobilier ou autre moyen de tous immeubles, qu'elle qu'en soit leur nature,
- L'exploitation et l'administration desdits immeubles directement par location, sous-location en meublé ou non meublé, ou autrement,
- L'aliénation de tout ou partie desdits biens meubles ou immeubles par voie d'échange ou de vente,
- Toutes opérations quelconques se rapportant à l'exercice de la profession de marchand de biens,
- Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de contrat d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1 Caractéristiques de l'apport

Monsieur Kevin DEHEUNYNCK apportera à la société KD INVEST la pleine propriété des 12 166 actions qu'il détient en pleine propriété dans le capital de la société XD INVEST, soit 12,25% du capital social.

La société KD INVEST sera propriétaire des actions apportées à compter du jour de l'approbation de cet apport par l'associé unique.

Elle en aura la jouissance à compter du premier jour de l'exercice social en cours.

1.3.2 Aspects fiscaux

En application des dispositions de l'article 150-0 B ter du code général des impôts, l'apporteur entend bénéficier du report d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'échange de ses titres de la société XD INVEST contre les titres émis de la société KD INVEST.

Conformément aux dispositions de l'article 810 du Code général des impôts, le présent apport est exonéré de droits d'enregistrement.

1.3.3 Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à son approbation par l'associé unique de la société KD INVEST.

1.3.4 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport, il sera attribué à Monsieur Kevin DEHEUNYNCK 108 954 actions KD INVEST de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société KD INVEST à titre d'augmentation de son capital d'un montant de 1 089 540 €.

Ces 108 954 actions nouvelles porteront jouissance au premier jour de l'exercice social en cours. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges.

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4 Présentation des apports

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

La valorisation des titres XD INVEST a été établie selon une méthode axée sur la valeur patrimoniale, sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

1.4.2 Description des apports

L'ensemble des titres de la société XD INVEST, dont l'apport d'une partie est envisagé à la société KD INVEST, ont été évalués à 8 894 000 €, soit 89,56 € par action.

Ainsi, 12 166 actions XD INVEST, détenues en pleine propriété, seront apportées par Monsieur Kevin DEHEUNYNCK pour 1 089 540 €.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de KD INVEST sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Kevin DEHEUNYNCK.

Dans ce cadre, nous avons notamment :

- pris connaissance du projet et du contexte dans lequel est réalisée la présente opération ;
- examiné les documents juridiques associés à celle-ci ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- examiné les comptes de la société XD INVEST ;
- examiné les calculs et documents étayant la valeur servant de référence à l'apport.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de XD INVEST nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres en date du 31 décembre 2019.

2.2 Appréciation de la valeur de l'apport

Nous avons examiné la valorisation des titres objet de l'apport. La valorisation des titres XD INVEST a été établie selon une méthode axée sur la valeur patrimoniale.

Nos travaux ont consisté à apprécier la pertinence de la méthode d'évaluation retenue au regard de la nature de l'activité de XD INVEST et des biens composant son actif social. Cette analyse s'est complétée d'une revue limitée des comptes annuels les plus récents. Pour ce faire, nous avons utilisé les comptes de l'exercice clos en date du 31 décembre 2019.

Par ailleurs, nous nous sommes assurés, à la date de notre intervention, qu'aucun élément significatif ne soit intervenu depuis la dernière clôture, remettant en cause les valeurs issues des différents calculs.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 1 089 540 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Montpellier, le 6 mai 2020

Le Commissaire aux apports
SOCIETE FIDUCIAIRE JULIEN PERRIER,
représenté par Julien PERRIER

